



République Française

Ville de Clamecy

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 février 2026 à 18 h

Le jour de la séance, 27 conseillers étaient en exercice. Les convocations ont été adressées le 11 février 2026.

Étaient présents : M. BOURDOUNE, M. TEXIER, Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. MAGNIEN, Mme DUQUE, M. GATEAU, Mme FAULE, M. GIRAULT, Mme DIMPRE, M. DAPOIGNY, Mme LOISEAU MONFOURNY, Mme CHRETIEN-BRION, Mme LAMY, Mme MAILLARD, M. CARVOYEUR et M. MECHIN.

Conformément à l'article L 2120.20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme CIUDAD-KADI, M. DEDIANNE Alain, Mme MEFTAH, M. BOICHE et Mme EL MOUTTAKI-CAVALLI, avaient respectivement donné procuration à Mme TAUPENOT-MUGNIER, M. BOURDOUNE, Mme FAULE, M. TEXIER et M. DAPOIGNY.

Absents : M. CHOLET, Mme LEPINASSE, M. PARDANAUD, M. DEDIANNE Mickaël et Mme SEDIRA.

Excusé : M. SANDRAS.

Secrétaire de séance : Mme LOISEAU MONFOURNY Nicole

N° 2026-018 : MOTION POUR LE MAINTIEN DE LA SECTION DU BACCALAUREAT « TECHNICIEN CONSTRUCTEUR BOIS » DU LYCEE PROFESSIONNEL COLLEGE « LE MONT CHATELET » A VARZY

Monsieur le Maire présente la motion suivante à l'assemblée :

« Dans la prochaine carte des formations, le Rectorat de Dijon propose la suppression du baccalauréat « Technicien Constructeur Bois – TCB » du Lycée Professionnel Collège « Le Mont Châtelet » de Varzy. L'argumentation de cette suppression est le manque d'inscription sur ce cycle, contrairement au CAP Charpentier bois, ouvert au sein de ce baccalauréat TCB.

Le Rectorat propose d'augmenter la capacité d'accueil du CAP Charpentier bois à 12 inscriptions, contre 4 actuellement.

Cependant, les deux sections techniciens bois sont « englobées » dans un enseignement pédagogique et technique différencié, au regard des maquettes de formation à respecter dans un parcours d'enseignement de niveau baccalauréat.

Les deux sections s'entendent dans une unicité de lieu (salle de classe et plateau technique) et avec un enseignement alternant avec des jeunes en CAP et les autres en BAC Pro. Cet objectif est à atteindre pour tous dans la mesure du possible.

Cette situation interroge plus largement sur la place accordée à l'enseignement professionnel dans les territoires ruraux, en particulier dans des zones reconnues comme fragiles, où la mobilité des jeunes est limitée et où la diversité des parcours constitue un enjeu essentiel d'égalité des chances.

Ainsi, la suppression du baccalauréat professionnel entraînerait en outre une diminution des volumes horaires de formation, fragilisant davantage un établissement pourtant fortement engagé dans sa mission éducative et d'aménagement du territoire.

Les conseillers municipaux de la Ville de Clamecy demandent solennellement au Rectorat de Dijon de revenir sur son projet de suppression dès septembre 2026 du baccalauréat professionnel TCB - Lycée Professionnel-Collège « Le Mont Châtelet » de Varzy. »

Le Conseil municipal, après délibération, à l'unanimité,

- **D'ADOPTER** la présente motion,
- **DE DEMANDER** au Rectorat de Dijon le maintien dès septembre 2026 du baccalauréat professionnel TCB - lycée professionnel à Varzy.

Suivent les signatures.

